

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

DGFIP N° 2052-SD 2023

Désignation de l'entreprise : SYREC		Néant ☐ *					
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	3 428 795	FH		FI	3 428 795
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 428 795	FK		FL	3 428 795
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	33 741	
	Autres produits (1) (11)				FQ	112 280	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 574 816
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 428 493
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	55 331
	Salaires et traitements *					FY	1 193 638
	Charges sociales (10)					FZ	481 198
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements *			GA	89 293
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	30 441
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 344 891
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	229 924	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	30
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	339
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	370
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	246
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	246
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	124	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	230 048	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SYREC		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	26 430		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	26 430		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	(26 430)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	59 603		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	3 575 185		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	3 431 171		
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	144 015		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP		
			– Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	25 053	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
AVOIRS SUR EX/ANTÉRIEURS			26 430				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs			

Désignation de l'entreprise : SYREC 1 2

Adresse de l'entreprise 59 Promenade Georges Pompidou 13008 MARSEILLE Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET * 3 0 0 1 5 5 8 1 9 0 0 0 4 2 Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 2		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	70 244	5 692
		Fonds commercial (1)	AH	AI	35 216	15 093
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	119 050	178 575
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	551 805	101 651
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	42 121	42 121
TOTAL (II)		BJ	BK	776 315	343 130	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	92 323	1 695 228
		Autres créances (3)	BZ	CA		22 629
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		155 550
		Disponibilités	CF	CG		226 049
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		42 796
		TOTAL (III)	CJ	CK	92 323	2 142 251
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW				
Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
Écarts de conversion actif * (VI)		CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	868 638	2 485 381	

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

CP

(3) Part à plus d'un an :

CR

Clause de réserve de propriété : *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

Désignation de l'entreprise		SYREC		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 800 000)			DA	800 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,)			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	8 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	701 404	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	144 015	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (II)			DL	1 653 419	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (III)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	15 810	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	62 714	
	Dettes fiscales et sociales			DY	673 808	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	79 631	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	831 963		
Ecart de conversion passif * (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 485 381		
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
			Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	831 963
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SYREC
Société Anonyme au capital de 800.000 euros
Siège social : 59 promenade Georges Pompidou – Prado Beach – CS 10022
13272 MARSEILLE
300 155 819 RCS MARSEILLE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente juin,
A 18 heures,

Les actionnaires de la société « SYREC », société anonyme au capital de 800 000 euros, divisé en 5.000 actions de 160 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, 59 promenade Georges Pompidou – Prado Beach – CS 10022 13272 MARSEILLE, sur convocation du Conseil d'Administration selon lettre remise en main propre adressée le 7 juin 2023 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Luc-René CHAMOULEAU, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Didier AMILHAT et Monsieur Thomas CHAMOULEAU sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Vincent TURC est appelé comme secrétaire.

La société BH EXPERTS, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoquée par lettre remise en mains propres en date du 7 juin 2023 est présente à l'assemblée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 5 000 actions sur les 5.000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires et au commissaire aux comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

le

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice et quitus aux administrateurs
- Conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce,
- Convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire,
- Rapport de gestion du Conseil d'administration
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Luc-René CHAMOULEAU
- Agrément d'un nouvel actionnaire

Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion du président.

Enfin il déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

La collectivité des actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports lesquels font apparaître un résultat bénéficiaire de **144 015 euros**.

Conformément à l'article 39-4 du Code général des impôts, la collectivité des actionnaires approuve l'absence de charges non déductibles du résultat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

En conséquence, elle donne quitus de leur gestion à tous les administrateurs au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

La collectivité des actionnaires approuve la proposition du Conseil d'Administration, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 d'un montant de **144 015 euros** de la manière suivante :

- | | |
|---|-----------|
| - Existence de « Réserves statutaires d'un montant de | 701 404 € |
| - Une somme de
affectée en totalité au compte « Réserves statutaires » | 144 015 € |
| - Une distribution de dividende de
Prélevée sur le compte « Réserves statutaires » | 155 186 € |

ke

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois derniers exercices sont les suivantes :

Exercice clos le	Dividendes
31/12/2021	200 000 €
31/12/2020	0 €
31/12/2019	0 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

La collectivité des actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve les conventions conclues au cours d'exercices antérieurs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

La collectivité des actionnaires constate que le mandat de Monsieur Luc-René CHAMOULEAU en qualité d'administrateur est arrivé à expiration le 31 décembre 2022, décide de le renouveler pour une nouvelle période de SIX (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2028.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

La collectivité des actionnaires, prenant acte de la nomination au tableau de l'ordre de Madame Sonia SELMANE, décide de l'agréer en qualité de nouvelle actionnaire de la société en remplacement de Monsieur William PARMAKSIZIAN.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉOLUTION

La collectivité des actionnaires donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président Directeur Général
Luc René CHAMOULEAU

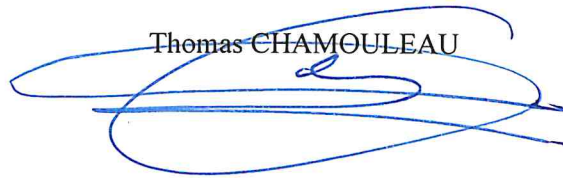
A large, stylized signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Les Scrutateurs

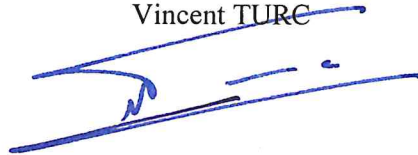
Didier AMILHAT

A signature in blue ink, featuring a large loop and a long horizontal stroke.

Thomas CHAMOULEAU

A signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Le Secrétaire
Vincent TURC

A signature in blue ink, featuring a large loop and a long horizontal stroke.

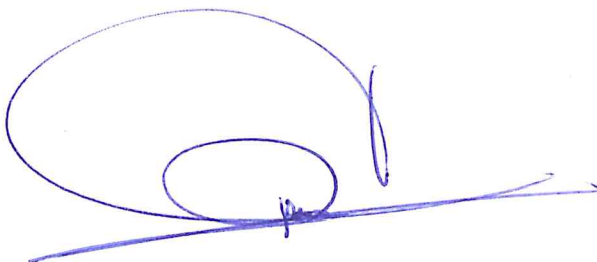
PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 2 485 381,42 et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 144 014,58 , présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.



REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance



1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

Informations générales complémentaires

Rappel historique

La SARL Cabinet Luc René CHAMOULEAU a débuté son activité le 1er Avril 2006 et est immatriculée au RCS MARSEILLE depuis le 13 Juin 2006 sous le N° 2006 B01947.

La SARL Cabinet Luc René CHAMOULEAU :

- a été inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables lors de la séance en date du 30 Mars 2006,
- a souscrit une police d'assurance professionnelle conformément au décret N°96-49 du 22 Janvier 1996, le 6 Mars 2006 avec date d'effet au jour de l'avis favorable de l'inscription au tableau de l'ordre,
- a été inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes le 13 Octobre 2006.

La SARL Cabinet Luc René CHAMOULEAU a acquis 2500 actions de la SA SYREC le 21 Avril 2006.

Depuis février 2014 la société SYREC loue des locaux situés 59 Promenade Georges Pompidou dans le 8e à Marseille à la société PYTHEAS.

Intégration Fiscale :

La société SYREC SA fait partie d'un Groupe intégré fiscalement avec la "SARL Cabinet Luc-René Chamouleau" comme société Mère. L'intégration fiscale de la SAS ASTRÉE dans ce Groupe déjà existant "SARL Cabinet Luc-René CHAMOULEAU - SYREC SA" a été faite en avril 2013, avec SYREC effet au 1er janvier 2013.

"SARL Cabinet Luc-René Chamouleau" est devenue la SAS FINANCIERE LC en date du 8 decembre 2022.

Fonds de commerce

A compter du 1er janvier 2016 et en application des dispositions du règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 relatives aux petites entreprises, la société SYREC a opté pour l'amortissement de son fonds de commerce sur une durée de 10 ans.

Au titre de l'exercice 2022, un amortissement de 5031€a été constaté.

Le fonds de commerce n'a pas été amorti fiscalement.

Fusion ASTRÉE-SYREC

Par une assemblée générale en date du 26 juin 2019, il a été décidé la fusion de la société ASTRÉE. La société ASTRÉE a été absorbée par la société SYREC avec un effet rétroactif comptable et fiscal au 01 janvier 2019.

Suite à cette opération de fusion, un mali de confusion a été comptabilisé pour un montant de 297

624 € Afin de respecter la permanence des méthodes comptables ledit mali est amorti sur 10 ans.
Au titre de l'exercice 2022, un amortissement de 29 762.00€a été constaté.
Ledit mali n'a pas été amorti fiscalement.

Souscription d'un contrat collectif SwissLife IFC/IL.

La société SYREC a souscrit à partir de 2019 un contrat collectif SwissLife IFC/IL conforme à l'article 39 du code générale des impôts.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Par une délibération en date du 4 novembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'augmenter son capital social d'une somme de 720 000 euros par incorporation directe de pareille somme prélevée sur le compte « réserve statutaire ».

Ainsi le capital social est fixé à la somme de 800 000 (Huit cent mille) Euros et divisé en 5 000 (Cinq mille) actions de 16 (Seize) Euros chacune, numérotées de 1 à 5000 toutes de même catégorie et intégralement libérées.

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles	419 322		4 547
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels			
Autres install., agencements, aménagements	434 319		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	205 188		13 950
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	639 506		13 950
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	42 121		
TOTAL	42 121		
TOTAL GENERAL	1 100 949		18 497

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles			423 869	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels				
Autres install., agencements, aménagements			434 319	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			219 137	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			653 456	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			42 121	
TOTAL			42 121	
TOTAL GENERAL			1 119 445	

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Fonds commercial	30 185	5 031		35 216
Autres immobilisations incorporelles	159 128	30 167		189 294
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels				
Installations, agencements divers	371 272	21 105		392 377
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	126 438	32 991		159 429
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	497 710	54 095		551 805
TOTAL GENERAL	687 022	89 293		776 315

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Fonds commercial	5 031				
Autres immobilisations incorporelles	30 167				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Installations, agencements divers	21 105				
Matériel de transport					
Mat. de bureau, informatique, mobilier	32 991				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	54 095				
TOTAL GENERAL	89 293				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

5 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions règlementées				
TOTAL Provisions règlementées				
Pour litiges				
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	34 514	66 498	8 688	92 323
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	34 514	66 498	8 688	92 323
TOTAL GENERAL	34 514	66 498	8 688	92 323
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation		66 498	8 688	
- financières				
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

6 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	42 121		42 121
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 787 551	1 787 551	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	7 601	7 601	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	12 982	12 982	
Débiteurs divers	2 045	2 045	
Charges constatées d'avance	42 796	42 796	
TOTAL GENERAL	1 895 096	1 852 975	42 121
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an	15 810	15 810		
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	62 714	62 714		
Personnel et comptes rattachés	159 490	159 490		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	175 691	175 691		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	324 267	324 267		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	14 359	14 359		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	79 631	79 631		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	831 963	831 963		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	25 418			
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

7 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**7.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	126 894
Autres créances	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	126 894

7.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 023
Dettes fiscales et sociales	229 064
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	74 120
TOTAL	306 207

7.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	42 796	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	42 796	

Commentaires:

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société a signé un accord avec SwissLife IFC/IL conforme aux dispositions de l'article 39 du code Général des Impôts.

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Charges sociales et COVID-19

Nous n'avons pas souscrit de P.G.E.

La société mère a assuré, durant l'exercice 2020, le financement de l'exploitation sur la période COVID mars, avril, mai et juin 2020.

Un échéancier de 12 mois a été accordé par l'URSSAF le 7 mai 2021 pour le solde de

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

96 408.00 € et est respecté.

Au 01/01/2022 il restait à payer 54 633.00€.

Cet échéancier a été complètement soldé sur l'exercice 2022.

BENHAYOUN HAZAN EXPERTS

Experts Comptables inscrits à l'ordre des Experts Comptables de la région P.A.C.A

Commissaires aux comptes inscrits auprès de la cour d'Appel d'Aix en Provence

SYREC

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice Clos le 31 Décembre 2022

Présentés à l'assemblée générale du 30 Juin 2023

Le Grand Prado, 6 Allées Turcat Mery, 13008 Marseille - ☎ : 04 91 23 05 30 - Fax : 04 91 23 05 49

Internet : www.bhexpertgroup.com - E-mail : contact@jbenhayoun.com

SARL au Capital de 1 000 000 € - Siret : 529 543 514 00036 - NAF : 6920Z

TVA Intracomm : FR56 529 543 514

BENHAYOUN HAZAN EXPERTS

Experts Comptables inscrits à l'ordre des Experts Comptables de la région P.A.C.A

Commissaires aux comptes inscrits auprès de la cour d'Appel d'Aix en Provence

SA SYREC

59 PROMENADE GEORGES POMPIDOU – 13008 MARSEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2022

Le Grand Prado, 6 Allées Turcat Mery, 13008 Marseille - ☎ : 04 91 23 05 30 - Fax : 04 91 23 05 49

Internet : www.bhexpertgroup.com - E-mail : contact@jbenhayoun.com

SARL au Capital de 1 000 000 € - Siret : 529 543 514 00036 - NAF : 6920Z

TVA Intracomm : FR56 529 543 514

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2022

Aux actionnaires,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SYREC relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nos travaux ont consisté à effectuer une revue approfondie des procédures de contrôle interne relative au cycle ventes clients, réaliser des procédures alternatives sur les comptes clients et effectuer des tests de contrôle du principe de séparation des exercices.

4 - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

6 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Le Grand Prado, 6 Allées Turcat Mery, 13008 Marseille - ☎ : 04 91 23 05 30 - Fax : 04 91 23 05 49

Internet : www.bhexpertgroup.com - E-mail : contact@jbenhayoun.com

SARL au Capital de 1 000 000 € - Siret : 529 543 514 00036 - NAF : 6920Z

TVA Intracomm : FR56 529 543 514

BENHAYOUN HAZAN EXPERTS

*Experts Comptables inscrits à l'ordre des Experts Comptables de la région P.A.C.A
Commissaires aux comptes inscrits auprès de la cour d'Appel d'Aix en Provence*

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 12 Juin 2023

Le Commissaire aux Comptes - **SARL BH Experts**

Représenté par - **Fabrice HAZAN**



BENHAYOUN HAZAN EXPERTS

Experts Comptables inscrits à l'ordre des Experts Comptables de la région P.A.C.A

Commissaires aux comptes inscrits auprès de la cour d'Appel d'Aix en Provence

COMPTES ANNUELS **Exercice clos le 31 Décembre 2022**

Le Grand Prado, 6 Allées Turcat Mery, 13008 Marseille - ☎ : 04 91 23 05 30 - Fax : 04 91 23 05 49
Internet : www.bhexpertgroup.com - E-mail : contact@jbenhayoun.com
SARL au Capital de 1 000 000 € - Siret : 529 543 514 00036 - NAF : 6920Z
TVA Intracomm : FR56 529 543 514

Etat définitif

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	75 936	70 244	5 692	0,23	1 549	0,06
Fonds commercial	50 308	35 216	15 093	0,61	20 123	0,77
Autres immobilisations incorporelles	297 624	119 050	178 575	7,19	208 337	7,94
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	653 456	551 805	101 651	4,09	141 796	5,40
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	42 121		42 121	1,69	42 121	1,60
TOTAL (I)	1 119 445	776 315	343 130	13,81	413 926	15,77
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	1 787 551	92 323	1 695 228	68,21	1 458 478	55,55
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	2 045		2 045	0,08	606	0,02
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	7 601		7 601	0,31	9 615	0,37
. Autres	12 982		12 982	0,52		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	155 550		155 550	6,26	555 593	21,16
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	226 049		226 049	9,10	156 563	5,96
Charges constatées d'avance	42 796		42 796	1,72	30 720	1,17
TOTAL (II)	2 234 574	92 323	2 142 251	86,19	2 211 574	84,23
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	3 354 020	868 638	2 485 381	100,00	2 625 501	100,00

Etat définitif

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	800 000	32,19	80 000	3,05
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	8 000	0,32	8 000	0,30
Réserves statutaires ou contractuelles	701 404	28,22	1 442 797	54,95
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	144 015	5,79	178 607	6,80
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	1 653 419	66,53	1 709 404	65,11
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	15 810	0,64	41 228	1,57
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés			44 376	1,69
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 714	2,52	86 792	3,31
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	159 490	6,42	169 087	6,44
. Organismes sociaux	175 691	7,07	228 058	8,69
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	324 267	13,05	286 184	10,90
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	14 359	0,58	15 235	0,58
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	79 631	3,20	45 135	1,72
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	831 963	33,47	916 097	34,89
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	2 485 381	100,00	2 625 501	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	3 428 795		3 428 795	100,00	3 444 473	100,00	-15 678	-0,45
Chiffres d'Affaires Nets	3 428 795		3 428 795	100,00	3 444 473	100,00	-15 678	-0,45
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			33 741	0,98	59 718	1,73	-25 977	-43,49
Autres produits			112 280	3,27	115 648	3,36	-3 368	-2,90
Total des produits d'exploitation (I)			3 574 816	104,26	3 619 839	105,09	-45 023	-1,23
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			1 428 493	41,66	1 433 199	41,61	-4 706	-0,32
Impôts, taxes et versements assimilés			55 331	1,61	49 671	1,44	5 660	11,39
Salaires et traitements			1 193 638	34,81	1 160 174	33,68	33 464	2,88
Charges sociales			481 198	14,03	484 525	14,07	-3 327	-0,68
Dotations aux amortissements sur immobilisations			89 293	2,60	104 457	3,03	-15 164	-14,51
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant			66 498	1,94	15 056	0,44	51 442	341,67
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			30 441	0,89	63 711	1,85	-33 270	-52,21
Total des charges d'exploitation (II)			3 344 891	97,55	3 310 792	96,12	34 099	1,03
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			229 924	6,71	309 046	8,97	-79 122	-25,59
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations			30	0,00	23	0,00	7	30,43
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			339	0,01	252	0,01	87	34,52
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			370	0,01	274	0,01	96	35,04
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			246	0,01	518	0,02	-272	-52,50
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			246	0,01	518	0,02	-272	-52,50
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			124	0,00	-244	-0,00	368	150,82
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			230 048	6,71	308 802	8,97	-78 754	-25,49

Etat définitif

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			3 745	0,11	-3 745	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)			3 745	0,11	-3 745	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	26 430	0,77	57 000	1,65	-30 570	-53,62
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	26 430	0,77	57 000	1,65	-30 570	-53,62
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-26 430	-0,76	-53 255	-1,54	26 825	50,37
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	59 603	1,74	76 940	2,23	-17 337	-22,52
Total des Produits (I+III+V+VII)	3 575 185	104,27	3 623 857	105,21	-48 672	-1,33
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 431 171	100,07	3 445 251	100,02	-14 080	-0,40
RÉSULTAT NET	144 015	4,20	178 607	5,19	-34 592	-19,36
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 2 485 381,42 et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 144 014,58 , présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

Informations générales complémentaires

Rappel historique

La SARL Cabinet Luc René CHAMOULEAU a débuté son activité le 1er Avril 2006 et est immatriculée au RCS MARSEILLE depuis le 13 Juin 2006 sous le N° 2006 B01947.

La SARL Cabinet Luc René CHAMOULEAU :

- a été inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables lors de la séance en date du 30 Mars 2006,
- a souscrit une police d'assurance professionnelle conformément au décret N°96-49 du 22 Janvier 1996, le 6 Mars 2006 avec date d'effet au jour de l'avis favorable de l'inscription au tableau de l'ordre,
- a été inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes le 13 Octobre 2006.

La SARL Cabinet Luc René CHAMOULEAU a acquis 2500 actions de la SA SYREC le 21 Avril 2006.

Depuis février 2014 la société SYREC loue des locaux situés 59 Promenade Georges Pompidou dans le 8e à Marseille à la société PYTHEAS.

Intégration Fiscale :

La société SYREC SA fait partie d'un Groupe intégré fiscalement avec la "SARL Cabinet Luc-René Chamouleau" comme société Mère. L'intégration fiscale de la SAS ASTRÉE dans ce Groupe déjà existant "SARL Cabinet Luc-René CHAMOULEAU - SYREC SA" a été faite en avril 2013, avec SYRECEffet au 1er janvier 2013.

"SARL Cabinet Luc-René Chamouleau" est devenue la SAS FINANCIERE LC en date du 8 decembre 2022.

Fonds de commerce

A compter du 1er janvier 2016 et en application des dispositions du règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 relatives aux petites entreprises, la société SYREC a opté pour l'amortissement de son fonds de commerce sur une durée de 10 ans.

Au titre de l'exercice 2022, un amortissement de 5031€ a été constaté.

Le fonds de commerce n'a pas été amorti fiscalement.

Fusion ASTRÉE-SYREC

Par une assemblée générale en date du 26 juin 2019, il a été décidé la fusion de la société ASTRÉE. La société ASTRÉE a été absorbée par la société SYREC avec un effet rétroactif comptable et fiscal au 01 janvier 2019.

Suite à cette opération de fusion, un mali de confusion a été comptabilisé pour un montant de 297

624 €. Afin de respecter la permanence des méthodes comptables ledit mali est amorti sur 10 ans. Au titre de l'exercice 2022, un amortissement de 29 762.00€ a été constaté. Ledit mali n'a pas été amorti fiscalement.

Souscription d'un contrat collectif SwissLife IFC/IL.
La société SYREC a souscrit à partir de 2019 un contrat collectif SwissLife IFC/IL conforme à l'article 39 du code générale des impôts.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Par une délibération en date du 4 novembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'augmenter son capital social d'une somme de 720 000 euros par incorporation directe de pareille somme prélevée sur le compte « réserve statutaire ».

Ainsi le capital social est fixé à la somme de 800 000 (Huit cent mille) Euros et divisé en 5 000 (Cinq mille) actions de 16 (Seize) Euros chacune, numérotées de 1 à 5000 toutes de même catégorie et intégralement libérées.

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit°, créat° virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles	419 322		4 547
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels			
Autres install., agencements, aménagements	434 319		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	205 188		13 950
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	639 506		13 950
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	42 121		
TOTAL	42 121		
TOTAL GENERAL	1 100 949		18 497

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles			423 869	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels				
Autres install., agencements, aménagements			434 319	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			219 137	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			653 456	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			42 121	
TOTAL			42 121	
TOTAL GENERAL			1 119 445	

Etat définitif

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Fonds commercial	30 185	5 031		35 216
Autres immobilisations incorporelles	159 128	30 167		189 294
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels				
Installations, agencements divers	371 272	21 105		392 377
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	126 438	32 991		159 429
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	497 710	54 095		551 805
TOTAL GENERAL	687 022	89 293		776 315

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Fonds commercial	5 031				
Autres immobilisations incorporelles	30 167				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Installations, agencements divers	21 105				
Matériel de transport					
Mat. de bureau, informatique, mobilier	32 991				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	54 095				
TOTAL GENERAL	89 293				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

5 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions règlementées				
TOTAL Provisions règlementées				
Pour litiges				
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	34 514	66 498	8 688	92 323
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	34 514	66 498	8 688	92 323
TOTAL GENERAL	34 514	66 498	8 688	92 323
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation		66 498	8 688	
- financières				
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

6 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	42 121		42 121
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 787 551	1 787 551	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	7 601	7 601	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	12 982	12 982	
Débiteurs divers	2 045	2 045	
Charges constatées d'avance	42 796	42 796	
TOTAL GENERAL	1 895 096	1 852 975	42 121
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an	15 810	15 810		
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	62 714	62 714		
Personnel et comptes rattachés	159 490	159 490		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	175 691	175 691		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	324 267	324 267		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	14 359	14 359		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	79 631	79 631		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	831 963	831 963		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	25 418			
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

7 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**7.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	126 894
Autres créances	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	126 894

7.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 023
Dettes fiscales et sociales	229 064
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	74 120
TOTAL	306 207

7.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	42 796	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	42 796	

Commentaires:

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société a signé un accord avec SwissLife IFC/IL conforme aux dispositions de l'article 39 du code Général des Impôts.

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Charges sociales et COVID-19

Nous n'avons pas souscrit de P.G.E.

La société mère a assuré, durant l'exercice 2020, le financement de l'exploitation sur la période COVID mars, avril, mai et juin 2020.

Un échéancier de 12 mois a été accordé par l'URSSAF le 7 mai 2021 pour le solde de

Etat définitif

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

96 408.00 € et est respecté.
Au 01/01/2022 il restait à payer 54 633.00€ .
Cet echeancier a été complètement soldé sur l'exercice 2022.

BENHAYOUN HAZAN EXPERTS

Experts Comptables inscrits à l'ordre des Experts Comptables de la région P.A.C.A

Commissaires aux comptes inscrits auprès de la cour d'Appel d'Aix en Provence

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **Exercice clos le 31 Décembre 2022**

BENHAYOUN HAZAN EXPERTS

*Experts Comptables inscrits à l'ordre des Experts Comptables de la région P.A.C.A
Commissaires aux comptes inscrits auprès de la cour d'Appel d'Aix en Provence*

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune nouvelle convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions du code de commerce.

Fait à Marseille, le 12 Juin 2023

Le Commissaire aux Comptes

SARL BH Experts

Représenté par

Fabrice HAZAN

Sarl BH Experts
Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
6 Allées Turcat Mery - 13008 MARSEILLE
Tél : 04 91 23 05 30 - Fax 04 91 23 05 49
Siret 529 543 514 00036 Code NAF 6920Z
Capital : 1 000 000 €